

COMMUNIQUE SUR LE MOUSTIQUE TIGRE:

Face à la forte demande des administrés et suite au lancement d'une pétition au sujet de l'infestation par les moustiques, la commune a souhaité rédiger ce communiqué pour répondre aux nombreuses interrogations soulevées par ce fléau.

Identifié pour la première fois en France en 2004, le moustique tigre (Aedes albopictus), espèce originaire d'Asie particulièrement invasive, a désormais colonisé une grande partie du territoire français et notamment dix départements en région Auvergne-Rhône-Alpes, dont le département de l'Ain. Il sévit sur une période s'étendant de mai à fin octobre (entré en diapause des œufs).

Cet insecte particulièrement nuisible, se distingue de son cousin le moustique commun (Culex pipiens) sous divers aspects : il pique principalement le jour, ce qui génère des nuisances importantes et limite énormément la jouissance des espaces extérieurs, mais sa principale particularité tient du fait qu'il n'a besoin que de très petites quantités d'eau (un bouchon d'eau minérale suffit) pour se développer, ses gites larvaires étant constitués essentiellement de contenants artificiels dans lesquels l'eau stagne, comme les coupelles de pots de fleurs, réserves d'eau de pluie non couvertes, gamelles, jeux d'enfants creux, terrasses en bois sur plots, gouttières, bâches, et la liste n'est hélas pas exhaustive, raison pour laquelle il est bien implanté dans les zones urbaines et péri-urbaines.

La lutte anti-vectorielle contre le moustique tigre étant devenue un enjeu de santé publique, les Agences Régionales de la Santé (ARS) ont missionné depuis 2020 l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD) pour venir en aide aux communes adhérentes, dont Beynost fait partie.

Concrètement, les actions de lutte possibles contre l'infestation par l'aedes albopictus se résument à :

INFORMATION

- Information et fiches descriptives sur le site <u>www.eid-rhonealpes.com</u> ou <u>www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr</u>
- Information sur le site de la commune <u>www.beynost.fr</u>

SIGNALEMENT

- Signalements citoyens via le site <u>www.signalement-moustique.fr</u>
- Demandes de diagnostic de la part des particuliers et des collectivités auprès de l'EIRAD (site www.eid-rhonealpes.com/contact-demande-diagnostic)

ACTIONS CONCRETES

- Opérations « adulticides » uniquement dans l'environnement proche des cas humains de dengue, chikungunya, zika (principalement dans les DOM-TOM)
- Les piéges lumineux, simulant un site de ponte ou simulant une proie (pièges à CO2)
- Identification et réduction physique du nombre de gîtes de production (points d'eau)
- Utilisation de produits biocides par les collectivités sur des sites ciblés au préalable (Bacillus thuringiensis var israelensis)

Partant du principe que les gîtes de production sont toujours plus attractifs pour les moustiques que les pièges existants, la lutte doit se focaliser prioritairement sur la réduction des lieux de ponte.

En ce qui concerne les pièges proposés, leur efficacité s'avère médiocre dans les faits. Les pièges lumineux attirent de nombreux insectes mais très peu de moustiques qui réagissent moins à la lumière ou aux UV. Les pièges à CO2, qui attirent et aspirent les moustiques, nécessitent une alimentation en CO2, en gaz butane ou propane, ainsi qu'en électricité. Leur coût est élevé, leur maintenance importante et ils doivent être installés en réseau pour constituer une réelle barrière. Enfin, les pièges simulant un lieu de ponte, faciles à mettre en place, interviennent une fois que la femelle moustique a déjà piqué de nombreuses fois(femelles gravides). Le mode d'emploi de ce type de piège doit être suivi scrupuleusement pour que le piège ne devienne pas au final une source de production de moustiques.

La commune de Beynost étant intégrée au dispositif de L'EIRAD, les agents de cet opérateur sont intervenus sur la commune en 2020, suite à la saison de surveillance de 2019, lors d'une campagne d'information et de sensibilisation aux solutions préventives, destinée à la population. Cela avait donné lieu à des actions de « porte à porte ». Ainsi, soixante demandes de diagnostic, émanant de particuliers, ont été enregistrées sur leur site en 2020.

Malgré cette campagne et toutes les informations proposées sur le site internet de la commune, le rapport d'activités 2020 de l'EIRAD concernant Beynost, faisait état de nombreux gîtes larvaires non traités chez des particuliers, permettant la recolonisation régulière des résidences sur le territoire de la commune. Il est à noter qu'aucune demande de diagnostic émanant de particuliers n'est parvenue à l'EIRAD en 2021.

Face à ce constat, quelles sont les actions que la commune s'engage à mener ?

- 1. **Un diagnostic** va être réalisé par l'EIRAD cet hiver, sur l'ensemble du domaine public communal afin d'identifier les gîtes larvaires (tels que les avaloirs pluviaux, cimetière, bornes de chantier...)
- 2. **Une formation sera dispensée aux agents communaux** des services techniques en vue d'obtenir une certification leur permettant d'utiliser le produit larvicide (Bacillus thuringiensis var israelensis) à utiliser sur tous les gites larvaires publics ciblés par le diagnostic

3. **Une campagne de communication** sera menée conjointement afin de mobiliser la population dans la lutte citoyenne contre les gîtes de reproduction situés sur le domaine privé. Les particuliers seront invités à contacter l'EID dès le printemps 2022 pour la réalisation du diagnostic de leur propriété.

En conclusion, il faudra retenir que, pour être efficaces, toutes ces opérations devront impérativement être menées conjointement par la municipalité sur le domaine public et la population beynolane sur les terrains privés. C'est bien ensemble, et avec une forte mobilisation citoyenne, que nous pourrons lutter efficacement contre ce fléau en 2022!